

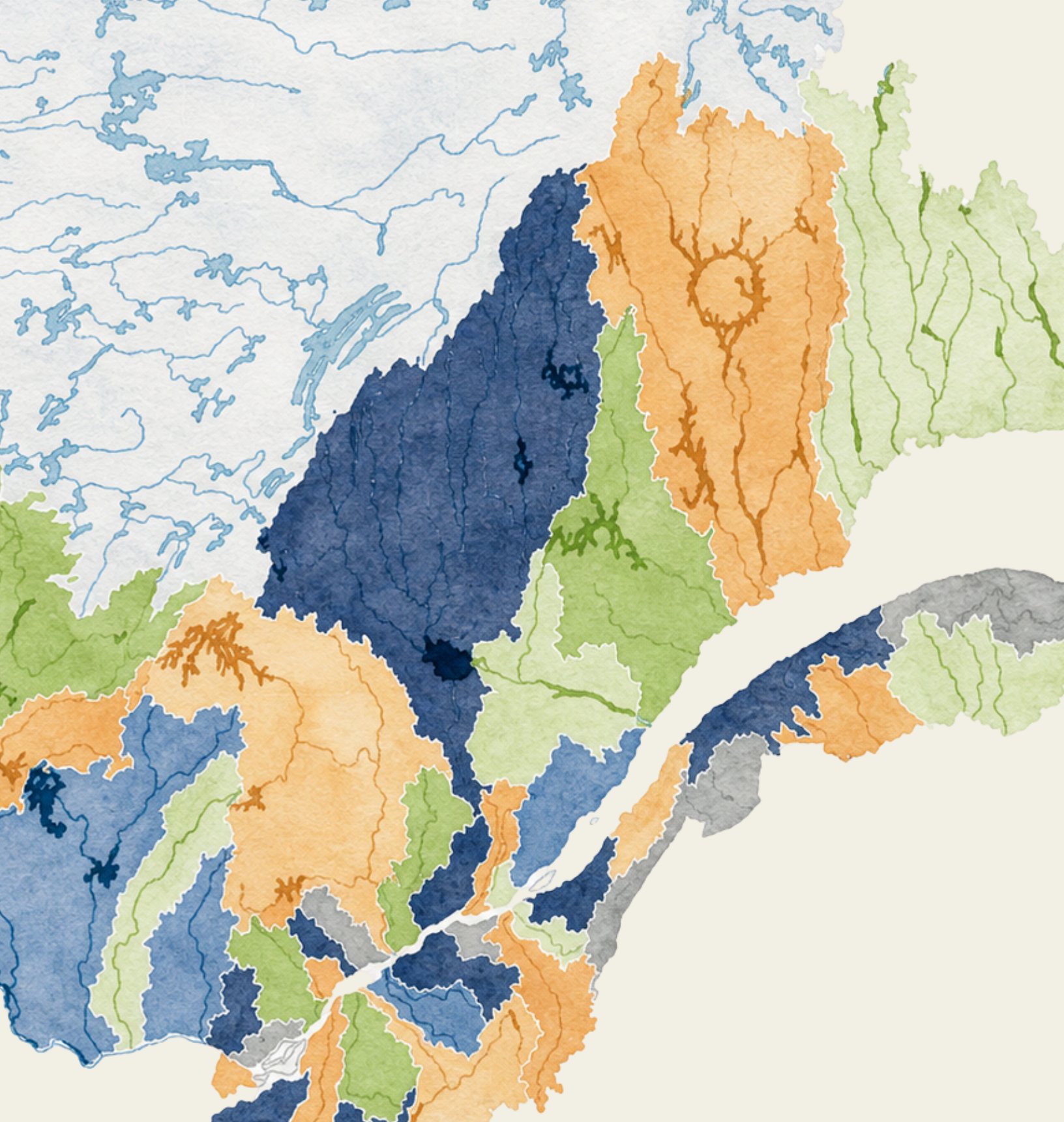
2026



POUR UNE GOUVERNANCE DURABLE DE L'EAU AU QUÉBEC



Regroupement des organismes
de bassins versants du Québec



Depuis 2009, le Québec méridional est couvert par 40 zones de gestion intégrée de l'eau réparties selon les limites des bassins versants.

Une ressource collective, une responsabilité collective

L'eau suit la pente. Elle tombe sur les collines, glisse vers les fossés, gonfle les ruisseaux, rejoint la rivière puis le fleuve. Le territoire qu'elle parcourt s'appelle un bassin versant. Tout ce qui s'y passe finit dans l'eau : les champs cultivés, les rues asphaltées, les forêts coupées, les eaux rejetées. En aval, on hérite de ce qui s'est décidé en amont.

De là découle une idée simple et exigeante. Quand une ressource appartient à tout le monde, sa qualité dépend de tout le monde. Le droit collectif sur l'eau, inscrit dans la loi québécoise depuis 2009, a donc une contrepartie : la responsabilité collective de la ressource. La municipalité qui gère ses eaux, l'entreprise agricole qui travaille ses sols, l'industrie qui traite ses rejets, le citoyen et la citoyenne qui entretiennent leur rive, chacun agit sur la même eau.

C'est aussi ce qui rend l'ampleur de la tâche supportable. Les défis de l'eau sont lourds : inondations, sécheresses, dégradation. Portés seul, ils écrasent. Portés ensemble, à l'échelle du bassin versant, ils deviennent une suite de gestes coordonnés dont chacun connaît sa part. Gouverner l'eau, c'est organiser ce partage du poids des responsabilités afin de rendre la tâche supportable.

Le Québec a fait ce choix il y a vingt-cinq ans. Cette plateforme propose d'aller au bout de sa mise en œuvre.



CE QUE LE QUÉBEC A CONSTRUIT

Dès 1972, la commission Legendre signalait les limites d'une gestion de l'eau à la pièce. En 2000, la commission Beauchamp recommandait de gérer l'eau à l'échelle du bassin versant. Le 26 novembre 2002, le Québec adoptait sa Politique nationale de l'eau.

En 2009, la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection inscrivait ce choix dans le droit. Le territoire habité a été découpé en 40 zones de gestion intégrée de l'eau. Dans chacune travaille un organisme de bassin versant (OBV). Un OBV a comme mandat gouvernemental, entre autres, d'animer une table de concertation regroupant des usagers de l'eau à l'échelle du bassin versant. Autour de la table s'assoient des municipalités, des entreprises agricoles, d'autres entreprises privées, des groupes citoyens, des ministères : celles et ceux qui partagent la même eau dans un bassin donné. Ensemble, ils dressent le portrait de leur bassin versant, nomment les priorités et les inscrivent dans un plan directeur de l'eau.

À quoi sert cette table de concertation, concrètement? À synchroniser des efforts qui se font déjà sur le terrain. Dans un même bassin versant, tout le monde agit : la municipalité refait ses infrastructures, l'entreprise agricole modifie ses pratiques, l'industrie traite ses rejets, l'organisme citoyen restaure une bande riveraine, le ministère déploie ses programmes. La table tente de synchroniser ces gestes, sur les mêmes priorités, dans une même temporalité et surtout au bon endroit du bassin versant. Les travaux en aval et les changements de pratiques en amont visent alors le même cours d'eau, la même année et de manière cohérente. C'est là que le rendement de la concertation se gagne.

Le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec, fondé en novembre 2001, relie ces 40 organismes et porte leur voix commune. En 2026, cette organisation fêtera ses 25 ans.



Le Québec s'est donné une infrastructure de concertation qui couvre tout son territoire habité. Elle synchronise les efforts de celles et ceux qui partagent la même eau. Vingt-cinq ans pour la bâtir.



TROIS CHANTIERS OUVERTS

Les fondations sont posées.

Le reste de l'édifice reste à monter.



Adopter la direction commune

La Loi sur l'eau prévoit depuis 2009 que le gouvernement adopte de grandes orientations en gestion intégrée de l'eau : la vision qui aligne ministères, municipalités et acteurs de l'eau. Dix-sept ans plus tard, elles restent à écrire. Les adopter donnerait à l'ensemble sa colonne vertébrale.



Ajuster les moyens au mandat

Depuis 2009, le mandat des équipes des OBV a évolué et leur expertise s'est développée : accompagnement des collectivités devant les enjeux de l'eau, organisation du partage des usages lors des conflits, contributions aux plans régionaux des milieux humides et hydriques, mandats pour divers partenaires un peu partout au Québec. L'enveloppe qui finance leur fonctionnement n'a pas été indexée depuis 2018, dans un contexte qui a passablement évolué en huit ans.



Brancher les échelles

Les plans directeurs de l'eau condensent la connaissance et les consensus de chaque zone de gestion. Le Plan national de l'eau (PNE) fixe le cap pour tout le Québec. Une seule orientation sur les 7 du PNE, représentant 8 mesures sur les 38 adoptées, fait aujourd'hui le pont entre les deux outils de planification, malgré que les OBV travaillent sur l'ensemble des enjeux de l'eau qui y sont mentionnés. Les relier plus directement ferait travailler deux outils que le Québec finance déjà et démontrerait notre capacité collective à faire de la gestion *intégrée* à toutes les échelles.

Chacun de ces chantiers prolonge un engagement que le Québec a lui-même pris. Cette plateforme se lit donc comme une offre : le réseau des bassins versants est votre premier allié pour livrer ce qui a déjà été annoncé.



POURQUOI 2026-2030 EST LE MANDAT DÉCISIF

Des échéances importantes pour l'eau arrivent ensemble dans le prochain mandat.

Dès la première année complète du mandat, la convention qui lie le réseau des OBV au ministère de l'Environnement devra être renouvelée pour 2027-2030. C'est ce document, peu connu, qui fixe les moyens des 40 organismes de bassins versants et de leur table de concertation.

Le régime permanent des zones inondables, en vigueur depuis le 1er mars 2026, est entré dans sa phase la plus exigeante : la cartographie de nouvelle génération se déploie par étapes et des centaines de municipalités devront l'appliquer et l'expliquer à leurs citoyens.

Le Plan national de l'eau, dévoilé en septembre 2024, porte un cadre financier qui se termine en 2027-2028, en plein cœur du prochain mandat. Les décisions sur sa suite appartiendront au prochain gouvernement.

Des sécheresses ont encore lieu cette année et le risque de manque d'eau prendra de l'ampleur dans les prochaines années. La Montérégie s'est unie pour demander au gouvernement d'agir. Cette coalition s'étendra plus largement avec l'augmentation des aléas climatiques annoncée par les experts.

La scène internationale réagit d'ailleurs dans cette même direction. Les Nations Unies mesurent désormais les progrès des pays, entre autres, par la qualité de leur gouvernance de l'eau : coordination, participation, financement, information. C'est l'indicateur 6.5.1 du Programme 2030. Le Québec possède déjà l'essentiel de ce qui s'y mesure.



La convention des OBV, les cartes d'inondation et le renouvellement du Plan national de l'eau arrivent tous dans le même mandat. 2026-2030 sera un mandat de l'eau.

HUIT ENGAGEMENTS ATTENDUS DU PROCHAIN GOUVERNEMENT

- 01 Outiller le Québec devant **tous** les risques liés à l'eau (qualité et quantité)
- 02 Concilier développement des territoires et conservation des milieux hydriques
- 03 Faire vivre les plans directeurs de l'eau de manière plus dynamique dans l'aménagement du territoire
- 04 Réaffirmer le caractère collectif de l'eau, les droits et les responsabilités associés
- 05 Dédier une part du Fonds bleu à la gestion de la ressource en eau dans les zones de gestion
- 06 Connecter le Plan national de l'eau et les plans directeurs de l'eau
- 07 Convoquer un sommet québécois de l'eau
- 08 Donner aux organismes de bassins versants les moyens de leur mandat

PARTIE I

**CE QUE L'EAU NOUS
DEMANDE DÉJÀ**

OUTILLER LE QUÉBEC DEVANT **TOUS** LES RISQUES LIÉS À L'EAU

01

Trop d'eau, pas assez d'eau, une eau dégradée. Les trois se gèrent naturellement au même endroit : le bassin versant.

Les risques liés à l'eau ont trois visages, et les trois sont déjà entrés dans le quotidien.

Trop d'eau, ce sont les inondations. Depuis le 1er mars 2026, un nouveau régime encadre ce qui peut se construire en zone inondable. Pour des milliers de propriétaires, les nouvelles cartes toucheront des questions très concrètes : la valeur de la maison, l'assurance, les rénovations permises. Les petites municipalités auront besoin d'appui pour appliquer ces règles et les expliquer.

Pas assez d'eau, ce sont les sécheresses. À l'été 2025, des nappes et des puits ont manqué d'eau en même temps en Montérégie, en Estrie, au Centre-du-Québec et en Outaouais. Il a fallu décider qui pouvait prélever quoi. Ces décisions se prennent bien quand elles se préparent avant la crise.

Une eau dégradée, ce sont les plages fermées, les algues bleues, les prises d'eau municipales et résidentielles menacées, autant en surface que sous terre.

Ces trois visages relèvent aujourd'hui de trois chantiers distincts. Les traiter ensemble, avec la rigueur que les grandes organisations appliquent à l'ensemble de leurs risques, donnerait au Québec une vue complète de son exposition. La norme ISO 31000 sur la gestion intégrée des risques offre un cadre tout désigné : la performance des sommes investies s'attache alors à la diminution mesurée des impacts sur le terrain.



**690 M\$: ce que les inondations de 2017 et 2019
ont coûté au gouvernement en pertes non assurées.**



Notre attente. Que le prochain gouvernement outille le Québec devant l'ensemble des risques liés à l'eau à l'échelle du bassin versant : financer les OBV pour l'accompagnement des municipalités dans l'appropriation du régime des zones inondables, y inscrire un volet sécheresses et pénuries dans la planification de l'eau, et relier ces chantiers dans une gestion intégrée des risques.

Sur quoi cela s'appuie. Le régime permanent pour faire face aux inondations est en vigueur, l'engagement est pris, il reste à l'accompagner. Les pénuries d'eau, de leur côté, sont peu documentées et en augmentation. Les processus de concertation existent déjà dans chacune des zones de gestion de l'eau.

Ce que le Québec y gagne. La sécurité des personnes et des biens, des finances municipales protégées, une population qui comprend les règles qu'elle applique. La prévention est le meilleur usage d'un dollar public en matière de risque, pour les inondations et pour tout le reste.

Pour le citoyen et la citoyenne. Un OBV peut montrer l'exposition d'une zone à des risques : les secteurs inondables, les nappes sous tension, les cours d'eau qui baissent l'été, etc.

CONCILIER DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET CONSERVATION DES MILIEUX HYDRIQUES

02

La concertation qui tient est celle qui se négocie là où les gens se connaissent et se parlent.

Le Québec veut des logements, des routes, des entreprises, des terres qui produisent. Il veut aussi des rivières en santé et des lacs où l'on peut se baigner. Ces deux volontés se rencontrent partout sur le territoire : un quartier à densifier près d'un milieu humide, une terre à drainer le long d'un ruisseau, un secteur de villégiature qui grossit autour d'un lac.

La loi protège les milieux hydriques depuis 2017 selon un principe clair : aucune perte nette. Ce qu'on détruit d'un côté se compense de l'autre. Les MRC attendent la fin de la validation de leurs plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) pour l'appliquer sur leur territoire. Les PDE identifient déjà certaines actions à prendre.

Reste la question de fond : qui fait la médiation, et où? Les structures de concertation des OBV réunissent déjà l'industrie, l'entreprise agricole, la municipalité et la société civile autour des mêmes enjeux. C'est un lieu privilégié pour avoir des discussions et surtout opérer la conciliation nécessaire pour mettre en place des projets de cette nature.



Depuis 2017, plus de **270 millions de dollars ont ainsi été accumulés**. Or, en date d'octobre 2025, à peine plus de 3,2 millions de dollars ont été dépensés pour la « restauration » ou la « création », indiquent les données. Ce montant équivaut à 1,18% de la somme totale disponible. (Le Devoir, 8 décembre 2025)



- 
Notre attente. Que le prochain gouvernement soutienne une conciliation éclairée par l'entremise des structures de concertation des OBV, finance la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) et des plans directeurs de l'eau (PDE) qui touchent à ces enjeux, et maintienne le principe d'aucune perte nette.
- 
Sur quoi cela s'appuie. Le principe est dans la loi depuis 2017 et les PRMHH sont en cours de validation. Nous demandons de mener à terme ce que les acteurs territoriaux du Québec ont déjà choisi. Le programme de compensation doit cesser de cumuler des fonds et des projets doivent être réalisés.
- 
Ce que le Québec y gagne. De la prévisibilité. Tous les acteurs du développement territorial savent à quoi s'en tenir, les milieux gagnent une protection réelle, et les décisions se prennent avec l'appui du milieu. Le principe d'aucune perte nette s'en trouve préservé.
- 
Pour le citoyen et la citoyenne. Un OBV peut nommer les secteurs où la pression du développement sur les milieux hydriques est la plus vive.

FAIRE VIVRE LES PDE DE MANIÈRE PLUS DYNAMIQUE DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

03

L'eau et l'aménagement du territoire ont une influence sur la même chose : où l'on construit, où l'on se développe, où l'on vit

Deux cartes se superposent sur chaque coin du Québec. La première est administrative : la municipalité, la MRC, le schéma d'aménagement qui décide où l'on construit et où l'on protège, comment nous répartissons les usages du territoire. La seconde est naturelle : le bassin versant et son plan directeur de l'eau, qui dit où l'eau vit et ce qui la menace.

Pour le citoyen, le dialogue entre les deux décide de choses très concrètes : le secteur où l'eau refoule au printemps, la maison qu'on aurait bâtie ailleurs, le champ qui draine vers la source du village. Les enjeux hydriques ne peuvent pas être confinés dans un espace administratif : l'eau circule et fait son chemin en dépit de nos règles. Ce n'est pas la nature qui doit s'ajuster à nos usages mais plutôt nous qui devons nous adapter à l'environnement dans lequel nous évoluons.

Ce dialogue de la planification administrative et celle plutôt écosystémique gagne à devenir continu, à devenir dynamique. Un plan directeur de l'eau est le produit d'un processus où des acteurs engagés arbitrent les priorités de leur zone. Le reconnaître, c'est un pas que nous avons déjà fait à travers les orientations gouvernementales d'aménagement du territoire (OGAT) qui en fait une obligation. De maintenir ce dialogue constant, que les équipes municipales et celles des OBV puissent travailler ensemble de manière dynamique, cela devient l'assurance d'un plus grand impact de nos actions et de nos décisions en interaction avec notre territoire.



L'ensemble des MRC du Québec sont engagées dans la mise à jour de leur schéma d'aménagement prévu pour la fin de 2027.



Notre attente. Que les plans directeurs de l'eau nourrissent en continu et de manière dynamique les décisions d'aménagement, en dialogue avec les schémas des MRC. Ce lien entre PDE et schéma est reconnu. Pour rendre tout ça dynamique, un budget doit être réservé par le gouvernement pour soutenir cette collaboration MRC-OBV en particulier. Présentement, le gouvernement appuie la mise à jour des schémas d'aménagements de manière globale.

Sur quoi cela s'appuie. Les plans couvrent les 40 zones et sont déjà exigés par la Loi sur l'eau. Nous demandons d'utiliser à sa pleine mesure un outil que le Québec finance déjà. Ce sont les professionnels dans les OBV qui sont les meilleurs interprètes de ces connaissances et qui peuvent venir en support aux MRC. Ce travail dynamique se fait de personne à personne.

Ce que le Québec y gagne. Des quartiers au sec, des puits qui tiennent, des milieux qui se maintiennent et une meilleure conciliation entre développement et conservation. Connaître son bassin et ses enjeux avant de développer son territoire est le meilleur placement d'une municipalité.

Pour le citoyen et la citoyenne. Le plan directeur de l'eau de votre zone est la carte vivante des enjeux d'eau de votre circonscription. Votre OBV peut la présenter à toute personne candidate ou élue qui veut connaître son territoire.

**UNE RESSOURCE
COLLECTIVE,
UNE RESPONSABILITÉ
COLLECTIVE**

PARTIE II

RÉAFFIRMER LE CARACTÈRE COLLECTIF DE L'EAU, LES DROITS ET LES RESPONSABILITÉS ASSOCIÉS

04

Une ressource collective appelle une responsabilité collective.

À qui appartient l'eau du Québec? La loi répond depuis 2009, et sa réponse est dans son titre : l'eau a un caractère collectif. Elle appartient à tous. Ce principe se vérifie sur trois plans concrets :

L'accès. Chacun devrait pouvoir boire une eau potable de qualité, où qu'il vive au Québec. Et chacun devrait pouvoir se rendre à l'eau : marcher sur une berge, mettre un canot à l'eau, se baigner, pêcher. Le caractère collectif se mesure d'abord à l'accès réel.

La transparence des usages. Un bien collectif suppose qu'on sache qui prend l'eau, en quelle quantité, et selon quel ordre de priorité lorsqu'elle manque, comme à l'été 2025. La déclaration des prélèvements est obligatoire depuis 2009 et fournit la base de cette connaissance partagée.

La responsabilité. C'est le versant qu'on oublie le plus souvent. Une eau qui appartient à tous engage celles et ceux qui la touchent. La municipalité répond de ses eaux usées et de son aménagement, l'entreprise agricole de ses sols et de ses bandes riveraines, l'industrie de ses rejets et de ses prélèvements, le citoyen de sa fosse septique et de sa rive, l'État de ses règles et de ses moyens. Chacun tient un morceau du même bassin versant. La table de concertation est l'endroit où ces responsabilités se nomment, se répartissent et se suivent dans le temps.



Là où vivent les Québécois et Québécoises, dans environ 75 % des municipalités, moins de 1 % des rives sont accessibles, au moins la moitié des plans et cours d'eau sont privatisés à plus de 95 % et près de 40 % des lacs sont entièrement enclavés par la propriété privée (Rioux et Gonzalès, 2026).



- 
Notre attente. Que le prochain gouvernement fasse vivre le principe qui donne son titre à la Loi sur l'eau, dans ses deux versants : améliorer l'accès public à la ressource et aux plans d'eau, viser une eau potable de qualité partout, instaurer une gestion transparente et concertée des prélèvements à l'échelle des bassins, et reconnaître les responsabilités de chaque catégorie d'usagers envers la ressource commune. Et tout ça en utilisant les structures de concertations des OBV.
- 
Sur quoi cela s'appuie. Le principe est déjà dans le droit, et l'outil de base existe : la déclaration des prélèvements est obligatoire depuis 2009. Les analyses de vulnérabilités ainsi que les plans de protection des sources d'eau potable sont aussi des obligations.
- 
Ce que le Québec y gagne. La confiance et l'engagement. Une population qui sait comment l'eau est partagée et ce qu'elle-même y contribue devient une alliée de la protection.
- 
Pour le citoyen ou la citoyenne. Votre OBV peut nommer les usagers de sa zone qui ont modifié leurs pratiques et ce que cela a changé pour la ressource.

DÉDIER UNE PART DU FONDS BLEU À LA GESTION DE L'EAU SUR LE TERRAIN

05

L'argent de l'eau pour les acteurs de l'eau.

En 2023, le Québec s'est donné un Fonds bleu : 500 millions de dollars sur cinq ans, alimentés en partie par les redevances de celles et ceux qui prélèvent de grands volumes d'eau. L'idée derrière l'outil est forte : l'eau paie pour l'eau. Ailleurs, notamment en France, ce principe organise le financement de l'eau depuis plus d'un demi-siècle. Ici, il commence sa vie, et un principe ne s'enracine que si on le voit à l'œuvre.

Or, suivre l'argent de l'eau demande aujourd'hui un travail de détective : les dépenses se déduisent des documents budgétaires, qui ne donnent que les grandes lignes du Fonds bleu et rien sur les mesures du Plan national de l'eau. Quelle part se rend dans les bassins versants, dans les projets, dans les équipes de terrain? Les documents publics ne permettent pas de le dire.

Rendre ce trajet visible, c'est notre attente : publier chaque année les montants déployés par région, et confier une part du Fonds aux acteurs de l'eau, là où les priorités se décident. Un principe qu'on voit fonctionner devient un principe que tout le monde défend.



Le programme de soutien régional aux enjeux de l'eau représente 11,7M\$ des 500M\$ du Plan national de l'eau, soit 2,3 % de l'enveloppe totale. C'est la seule mesure liée explicitement aux plans directeurs de l'eau.



Notre attente. Qu'une part prévisible du Fonds bleu soit dédiée à la gouvernance de l'eau par bassin versant et au fonctionnement du réseau des OBV, avec une reddition de comptes publique sur les montants déployés en région pour des projets identifiés dans les plans directeurs de l'eau.



Sur quoi cela s'appuie. Le Fonds bleu est l'outil que le gouvernement a lui-même mis en place, dans l'esprit du principe utilisateur-payeur inscrit dans la loi. Nous demandons que son outil serve pleinement sa loi.



Ce que le Québec y gagne. L'adhésion plus grande du public. Une redevance dont on voit les résultats sur sa rivière ou le lac est une redevance comprise et acceptée.



Pour le citoyen et la citoyenne. Une enveloppe pluriannuelle dépensée sur le terrain change la nature des projets possibles. Votre OBV peut nommer le dossier de sa zone qui attend précisément cela.

**RENDRE LE SYSTÈME
COHÉRENT**

PARTIE III

CONNECTER LE PLAN NATIONAL DE L'EAU ET LES PLANS DIRECTEURS DE L'EAU

06

Les priorités montent du bassin vers Québec, les moyens redescendent de Québec vers les bassins versants.

Le Québec a dévoilé son Plan national de l'eau en septembre 2024. Chaque bassin versant a son plan directeur. Ces deux plans gagneraient à se répondre de manière explicite.

Le gouvernement demande, avec raison, que les plans directeurs de l'eau soient cohérents avec ses orientations. Nous demandons la même cohérence à parité : que le Plan national de l'eau, qui doit se renouveler en 2028, s'articule aux réalités des bassins versants. Une seule mesure fait aujourd'hui le pont directement, soit la mesure 7.6 sur le maintien du programme de soutien régional aux enjeux de l'eau, totalisant 11,7M\$ sur les 500M\$ prévus. Cela représente 2,3% des engagements du Plan national de l'eau.

Pour le citoyen, cette mécanique qui connecte l'échelle provinciale et celle du bassin versant a une traduction simple : c'est le chemin par lequel les priorités de votre rivière montent jusqu'à Québec, et par lequel les moyens nationaux redescendent jusqu'à votre rivière.



« [Le ministère] reçoit une reddition de comptes annuelle de chaque OBV relativement à la mise en œuvre des actions jugées prioritaires pour leurs bassins versants. Or, [il] n'a pas utilisé ces sources d'information lors de l'élaboration de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 et de son Plan d'action 2018-2023. »

Commissaire au développement durable, rapport de juin 2020



- 
Notre attente. Un mécanisme permanent de connexion entre le Plan national de l'eau et les plans directeurs de l'eau, qui fasse circuler les priorités du bassin versant vers le national et les moyens du national vers le bassin versant, étant donné que plus de 4500 acteurs et actrices de l'eau sont déjà engagés à travers les processus de concertation des OBV partout à travers le Québec.
- 
Sur quoi cela s'appuie. Les deux outils existent et sont financés par l'État québécois.
- 
Ce que le Québec y gagne. Un plan national qui a directement prise sur le terrain, des plans directeurs de l'eau qui ont une portée nationale, et des fonds publics qui travaillent deux fois.
- 
Pour le citoyen et la citoyenne. Votre OBV pourrait montrer quelle orientation nationale répond à quel objectif de son plan directeur de l'eau, ce qui rendrait la connexion explicite.

CONVOQUER UN SOMMET QUÉBÉCOIS DE L'EAU

07

Le Québec a tout ce qu'il faut sur l'eau. Il lui reste à réunir tout le monde dans la même pièce.

Les initiatives sur l'eau se multiplient : forums, coalitions, tables sectorielles, démarches régionales. Chacune fait œuvre utile, et chacune avance sur son axe.

Et le climat presse le mouvement. C'est par l'eau que les changements climatiques frappent d'abord : des crues qui sortent des registres connus, des étiages qui s'allongent, des sécheresses qui forcent le partage de la ressource, comme à l'été 2025. Chaque saison ajoute sa preuve que la gestion à la pièce ne suffit plus. Le monde en prend acte : les Nations unies ont tenu en 2023 leur première conférence sur l'eau en près d'un demi-siècle, et la France a adopté la même année un plan national de l'eau né d'une mobilisation générale après ses grandes sécheresses. Le Québec, qui a bâti ici même sa gestion par bassin versant, ne partirait pas de zéro. Il partirait devant.

Le Québec est mûr pour un sommet de l'eau : le moment où l'on relie. Un sommet convoqué par le prochain gouvernement rassemblerait ce qui se fait déjà et ferait travailler ensemble les ministères, les secteurs et les échelles.

Un sommet se convoque au nom de l'eau. Le ROBVQ, présent dans toutes les régions et porteur des données des 40 bassins versants, offre d'en tenir la coordination au service de tous les participants. Le sommet partira d'en bas : chaque OBV portera en amont les enjeux de sa zone, pour que le rendez-vous national parte du terrain.



143 séances publiques. Les 17 régions administratives visitées deux fois. Environ 1 000 participants. C'était en 1999-2000. C'est de ce rendez-vous qu'est née la gestion intégrée par bassin versant au Québec. plus de 25 ans plus tard, il est temps de répéter l'exercice pour réaliser une mise à jour en bonne et due forme.



Notre attente. Que le prochain gouvernement convoque, durant le mandat 2026-2030, un sommet québécois de l'eau réunissant premières nations, ministères, municipalités, secteurs économiques, groupes citoyens et acteurs de l'eau de tout type.



Sur quoi cela s'appuie. Tout le matériau existe : les initiatives en cours, les données des bassins versants, les Plans aux deux échelles (PNE et PDE). Il reste le moment qui les relie, et seul un gouvernement peut le convoquer.



Ce que le Québec y gagne. Une politique de l'eau qui avance d'un seul mouvement, et un geste fondateur à la hauteur des 25 ans du modèle québécois.



Pour le citoyen et la citoyenne. La préparation commencera dans votre zone : votre OBV y recueillera les commentaires citoyens sur le terrain.

SE DONNER LES MOYENS

DONNER AUX ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS LES MOYENS DE LEUR MANDAT

08

Quarante équipes font travailler ensemble des gens qui partagent la même eau. Leur expertise se développe depuis 2009, leurs moyens attendent.

Les sept engagements précédents reposent sur des gens autour d'une table. Dans chacune des 40 zones, une équipe prépare les rencontres, tient les données à jour, écoute les acteurs, rédige le plan directeur et suit sa mise en œuvre. C'est un travail de patience, largement invisible, et c'est lui qui aligne tout le reste.

Les résultats, eux, se voient : une plage qui rouvre, des algues bleues qui reculent, une prise d'eau protégée, des travaux municipaux et des changements de pratiques agricoles qui visent le même cours d'eau la même année.

Depuis 2009, le mandat a évolué et une expertise de gestion intégrée de l'eau s'est bâtie dans chaque zone, en étroite collaboration avec les équipes du ministère. Cette expertise vit dans des organismes à but non lucratif dont l'enveloppe sert d'abord à garder les personnes qui la portent. Or, sans indexation depuis 2018, l'inflation cumulée d'environ 25 % réduit d'autant la capacité de les retenir : une enveloppe indexée permet simplement de continuer à bien faire la même chose.

Et cette enveloppe couvre la planification et l'accompagnement. La réalisation reste à développer : c'est un investissement, aux retombées déjà mesurables à même les données du réseau.

Le rendez-vous pour ajuster les moyens au mandat est déjà fixé : la convention entre le réseau des OBV et le ministère doit être renouvelée pour 2027-2030, dès la première année du prochain mandat.



- 
Notre attente. Que le prochain gouvernement consolide le financement des 40 organismes de bassins versants et du ROBVQ par un financement récurrent et prévisible à la hauteur du mandat que leur confie la Loi sur l'eau, à l'occasion du renouvellement de la convention 2027-2030.
- 
Sur quoi cela s'appuie. Le mandat est inscrit dans la loi depuis 2009 et la convention à renouveler est un engagement existant. Toute la structure est déjà en place.
- 
Ce que le Québec y gagne. Un multiplicateur. Des efforts synchronisés produisent davantage que les mêmes efforts dispersés, à dépense égale. C'est le meilleur rendement disponible sur des sommes déjà engagées par les municipalités, les producteurs, les entreprises et l'État. Des équipes stables, ce sont aussi des expertises qui restent en région.
- 
Pour le citoyen et la citoyenne. Chaque OBV peut montrer ce que la concertation a permis dans sa zone : les projets réalisés, les partenaires réunis, les efforts alignés sur les mêmes priorités. Demandez-lui.

FAIRE DE L'EAU UN PROJET NATIONAL PLEIN ET ENTIER

Le Québec a mis vingt-cinq ans à bâtir une gouvernance de l'eau que peu de sociétés possèdent. Elle est inscrite dans la loi, présente dans toutes les régions, et elle fonctionne. C'est une base solide sur laquelle il est temps de construire.

Les huit engagements de cette plateforme s'appuient tous sur des choix déjà faits : adopter des orientations prévues par une loi de 2009, renouveler une convention qui arrive à échéance, faire couler vers le terrain un fonds déjà créé, connecter deux plans déjà financés, réunir autour d'une même table ce qui existe déjà séparément. Une partie importante du travail a été accomplie. Il reste à le relier, à lui donner ses moyens et rendre tout ça encore plus dynamique.

Les défis de l'eau sont réels et ils s'annoncent exigeants. Ils deviennent portables au moment où chacun connaît sa part et sait que les autres portent la leur. C'est ce que la gouvernance par bassin versant organise depuis vingt-cinq ans, et c'est pourquoi elle mérite le saut que nous proposons.

L'eau traverse toutes les circonscriptions, tous les secteurs et toutes les générations. C'est le dossier où le Québec peut encore s'entendre. Le réseau des organismes de bassins versants sera là au lendemain du 5 octobre, avec ses données, ses tables et son expérience. Nous offrons de travailler avec le prochain gouvernement, dès ses premiers mois, à faire de la gouvernance durable de l'eau un projet national.

DEUX ÉCHELLES

À l'échelle du Québec

Le ROBVQ porte les huit engagements de ce document. Il parle au nom des 40 organismes, rend disponible la connaissance agrégée des bassins et fait le lien entre le terrain et les décideurs nationaux.

À l'échelle de chaque circonscription

Les organismes de bassins versants connaissent le territoire. Ils savent quel secteur s'inonde, quelle nappe baisse, quel lac se dégrade, et qui travaille déjà sur quoi. Un candidat ou une candidate qui veut parler d'eau dans sa circonscription a tout intérêt à les rencontrer : ce sont eux qui détiennent les chiffres locaux et la liste des acteurs mobilisés.

COMMENT NOUS ÉVALUERONS LE PROCHAIN GOUVERNEMENT

Cette plateforme vivra tout au long du mandat. Le ROBVQ rendra compte publiquement, une fois par année, de ce qui a avancé.

Nous suivrons quatre indicateurs simples, choisis parce que n'importe qui peut les vérifier.

-  **L'adoption des orientations gouvernementales en gestion intégrée de l'eau**, prévues depuis 2009. Adoptées ou en préparation.
-  **Le contenu de la convention 2027-2030** entre le ROBVQ, les OBV et le ministère : durée, prévisibilité, adéquation entre le mandat confié et les moyens accordés.
-  **La part du Fonds bleu déployée en région**, publiée annuellement et ventilée par bassin.
-  **La tenue du sommet québécois de l'eau** et la nature de ses suites.

Nous rendrons ce suivi public et nous l'appliquerons de la même manière à tout parti au pouvoir. C'est la condition pour qu'un engagement pris en campagne existe encore quatre ans plus tard.

Pour tout commentaire, veuillez nous écrire à : politique@robvq.qc.ca



Regroupement des organismes
de bassins versants du Québec



Fondé en novembre 2001. Regroupe les 40 organismes de bassins versants du Québec, reconnus par la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (C-6.2)*